

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
98	98	81

PRÉSENTS	65
POUVOIRS Suppléants	5
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	17

Vote Pour :	81
Vote Contre :	0
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SÉANCE DU LUNDI 11 JUIN 2018

Date de la Convocation  
5 JUIN 2018  
Date d'affichage  
6 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et onze juin à 18h00, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Dominique BOYER, Paul BOZZO, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Philippe GONZALEZ, Vivian GUISCHET, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Marie-Hélène HAMELLE, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Jean-Paul LALANDE, Serge LAZARO, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Richard MARTINEZ, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Patrick MONTELS, Max MOULIS, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Christian PERO, Annick PIEUX, Ludovic RAU, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Jean TKACZUK, Pierre VERDIER, François VERGNES

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Michel BONNET à Ernest GIORGIUTTI, Alain BORGELLA à François JONGBLOET, Max GUIPAUD à Robert CINQ, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs Jean-Claude BOURGEADE à Michel BUFFEL, Bruno De BOISSESON à Serge LAZARO, Claire FITA à Claude FITA, Dominique HIRISSOU à Gilles CROUZET, Alain LAPORTE à Caroline BREUILLARD, Guy PEYRE à Blaise AZNAR, Pascale PUIBASSET à Maryline LHERM, Serge ROUQUETTE à Françoise BARTHES, Alain SORIANO à Jacques BROS, Claude SOULIES à Christophe GOURMANEL, Gilles TURLAN à Gilles JAUROU,

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs Bernard BARTHE, Alain BREST, Christophe CAUSSE, John DODDS, Alain GLADE, Patrice GAUSSERAND, Claude GENIEY, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Louisa KAOUANE, Elisabeth LOYER, Stéphanie NELATON, Guy PONS, Francis PRADIER, Jean-Pierre ROUSSEAU, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 149\_2018

ACTES : 7.1.5

**OBJET DE LA DELIBERATION : 27- Affectation des résultats 2017 du BUDGET SCOLAIRE PERISCOLAIRE CLSH RESTAURATION SCOLAIRE sur le BUDGET PRIMITIF SCOLAIRE PERISCOLAIRE CLSH RESTAURATION SCOLAIRE 2018**

**Exposé des motifs**

Il est rappelé que lors du Conseil de Communauté du 23 avril dernier, il a été procédé à la reprise anticipée des résultats, conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Les comptes administratifs 2017 ayant été arrêtés, il y a lieu de consacrer la reprise définitive des résultats tels qu'exposés ci-dessous :

			SCOL
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	CA 2017	19 272 084,05
	RECETTES	CA 2017	20 107 840,31
	<b>RÉSULTAT</b>		<b>835 756,26</b>
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	CA 2017	1 725 678,10
		RAR	509 689,87
		Total CA 2017 (avec RAR)	2 235 367,97
	RECETTES	CA 2017	384 479,01
		RAR	1 164 206,06
		Total CA 2017 (avec RAR)	1 548 685,07
	<b>RÉSULTAT avec RAR</b>		<b>-686 682,90</b>
	<b>Avec amortissements 2017</b>		<b>-149 073,36</b>
	<b>RÉSULTAT 001</b>		<b>-1 341 199,09</b>
<b>AFFECTATION compte 1068</b>		<b>835 756,26</b>	
<b>RÉSULTAT 002 à reporter</b>		<b>0,00</b>	

### Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,  
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2311-5,  
Vu l'avis du comptable public,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2018 (N+1)

à la ligne 001 déficit reporté **1 341 199.09 €**

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2018 (N+1) au compte budgétaire 1068 **835 756.26 €**

Report à nouveau inscription au budget primitif 2018 (N+1)

à la ligne 002 excédent reporté **NÉANT**

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, ans, susdits,

Le Président,  
Paul SALVADOR

 Gaillac-Graulhet  
AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.